

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200 – Loi concernant la Ville de Malartic
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 540-20090618

QUÉBEC

Séance du mercredi 17 juin 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 200 – Loi concernant la Ville de Malartic. (Ordre de l'Assemblée le 17 mars 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), proposeur du projet de loi

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Ferland (Ungava)

M. Grondin (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, de régions et de transport

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M^{me} Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Pigeon (Charlesbourg)

Autres députés présents :

M. Curzi (Borduas)

M. Khadir (Mercier)

Témoin :

Ville de Malartic :

M. André Vezeau, maire

M^{me} Lucie Roger, directrice générale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 07, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu d'allouer à la requérante un temps maximal de dix minutes pour sa présentation.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait des remarques préliminaires.

AUDITION

Ville de Malartic

M. Vezeau et M^{me} Roger présentent le point de vue de la requérante.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : M. Khadir (Mercier) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Roger de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Vezeau de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : M. Khadir (Mercier) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Curzi (Borduas) de participer aux travaux de la Commission.

Après débat, l'amendement est adopté.

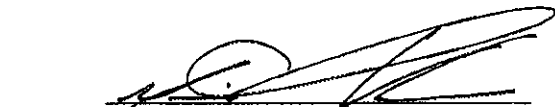
Le préambule, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

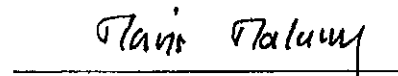
À 15 h 50, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Marie Malavoy

YV/sl

Québec, le 17 juin 2009

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 200

Am 1
Art. 1

Loi concernant la Ville
de Malartic

AMENDEMENT

ARTICLE 1

Supprimer la seconde phrase du
quatrième alinéa.

Adopté

PROJET DE LOI 200

AM 2
Preamble

Loi concernant la Ville
de Malartic

AMENDEMENT

PRÉAMBULE

- Remplacer, dans la première ligne du premier attendu, le mot « va » par les mots « a le projet d' »;
- Insérer, après le premier attendu, les suivants:

QUE plusieurs ménages ont été incités au déménagement de leur maison dans un nouveau quartier;

QUE la Corporation minière Osisko est l'instigatrice de ce déménagement;

QUE les citoyens et citoyennes ne doivent pas être pénalisés par cette situation;

Adopté